

L'installation des emprunts religieux arabes dans les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie Française*

*The Installation of Arabic Religious Borrowings in the Different
Editions of the Dictionary of the French Academy*

Hayat ALILOUCHE

Université de Rouen Normandie (France)
hayat.alilouche | @univ-rouen.fr

Reçu: 09/ 06/ 2022; **Accepté:** 01/ 07/ 2022, **Publié:** 31/ 08/ 2022

Résumé

La longévité du Dictionnaire de l'Académie française (DAF) est impressionnante. Il comptabilise huit éditions terminées et une 9^e en cours d'achèvement. Ces neuf éditions nous ont servi de corpus de travail pour analyser le processus d'intégration des unités arabes qui relèvent du domaine religieux dans ce dictionnaire. Le repérage des emprunts sélectionnés pour notre analyse s'est fait à l'appui des versions numérisées des huit premières éditions disponibles sur le site de l'Académie française ainsi que la version informatisée du DAF, née de la collaboration entre l'Académie et du laboratoire ATILF. Cette étude s'est focalisée sur la place de l'emprunt religieux arabe dans un dictionnaire de « bon usage », qui fait preuve une certaine résistance face aux unités étrangères. Nos résultats ont mis en évidence une différence de traitement des unités dès lors qu'elles sont encore perçues comme xénisme ou, au contraire, bien installées dans la langue-cible. Nous avons ainsi pu démontrer que l'attachement au « bon usage » n'est pas forcément en contradiction avec une prise en compte de l'usage.

Mots clés : Académie française - bon usage – dictionnaire - emprunts lexicaux - néologie.

Abstract

The longevity of the Dictionary of the French Academy (DAF) is impressive. It has eight completed editions and one 9th in progress. These nine editions have served as a corpus of work for us to analyse the process of integration of Arab units in the religious domain in this dictionary. The identification of the loans selected for our analysis was done in support of the digitized versions of the first eight editions available on the French Academy website as well as the computerized version of the DAF, born of the collaboration between the Academy and the ATILF laboratory. This study focused on the place of Arabic religious borrowing in a dictionary of «good use», which shows some resistance to foreign units. Our results showed a difference in treatment of the units since they are still perceived as xenism or, on the contrary, well installed in the target language. We have thus been able to demonstrate that attachment to “good use” is not necessarily in contradiction with taking use into account.

Keywords: Académie française – dictionary - good use - lexical borrowings - neology.

Introduction

Le *DAF* est publié par les soins de l'Académie française. C'est le cardinal Richelieu qui obtient du roi Louis XIII le privilège de fonder cette institution en 1635, afin d'accorder un statut officiel aux travaux des grammairiens sur l'unification de la langue française. Cette mission était censée aboutir à la rédaction de quatre ouvrages : un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. Cependant, seul le dictionnaire sera réalisé par l'Académie. Le *DAF* a connu huit éditions finalisées et une neuvième en cours d'achèvement. La première édition, intitulée le *Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, fut publiée en 1694. S'ensuivent des publications ponctuées à travers environ trois siècles. Au XVIII^e, nous relevons quatre éditions (1718, 1740, 1762, 1798), deux au XIX^e (1835, 1878), une au XX^e (1932-35) et une dernière en 1986. Cette pérennité s'explique par le fait qu'il s'agit d'un dictionnaire qui a su évoluer au fil du temps, intégrant à travers son lexique les évolutions linguistiques et culturelles les plus significatives (Rey, 2012 : 1031).

Ce dictionnaire est une œuvre normative qui cherche à protéger la langue parlée telle qu'elle devrait être écrite. Les académiciens sont alors des *garants de l'usage que la Compagnie a reçu pour mission de guider et de rendre plus sûr* (Préface, 9^e édition). Cela les incite à opter pour une unification de la langue dans un langage à la portée de tous les Français et de tous les Européens qui utilisent la langue française comme langue véhiculaire. Ils cherchent à établir des règles pour le bon usage de la langue. Le travail de

l'Académie allait mettre à l'honneur le vocabulaire dit du "bon usage". En conséquence, et puisque l'ensemble du dictionnaire devait refléter les usages contemporains, on n'y ferait figurer aucune citation des écrivains des siècles précédents, mais uniquement des exemples forgés de toutes pièces par les académiciens eux-mêmes : cette décision reflétait sans équivoque le désir d'illustrer chacune des définitions des entrées du dictionnaire en restant fidèle au « bon usage » tel qu'il avait été défini par Vaugelas (Walter, 2016/1 : 58).

Ce souci de se conformer au « bon usage » tel que Vaugelas (1991) l'avait défini, conduit les académiciens à privilégier une nomenclature traditionnelle et conservatrice. Les néologismes et les mots étrangers sont introduits avec précaution et uniquement s'ils sont utilisés pour répondre à un besoin langagier bien ancré dans l'usage.

Si nous considérons les propos de Rey et de Walter, nous nous rendons compte que les points de vue divergent. Effectivement, Rey (2012) voit le *DAF* comme un ouvrage qui a su se démarquer par son renouveau, tandis que Walter (2016/1) le décrit comme un dictionnaire attaché au « bon usage » et une purification de la langue française. Cela nous amène à nous demander dans quelle mesure ce dictionnaire a su se réinventer pour ne plus être catalogué comme un ouvrage normatif. De plus, comment a-t-il réussi à garder son statut d'emblème national tout en s'ouvrant à d'autres cultures à travers le recours aux emprunts ?

Dans notre analyse, nous nous intéresserons à ce procédé néologique qui est l'emprunt et nous focaliserons sur l'installation d'unités issues directement de la langue arabe dans le *DAF*. Contrairement à l'étude de Jacquet-Pfau (2011/3) qui s'est intéressée aux emprunts lexicaux dans la neuvième édition du *DAF*, nous prendrons en compte l'ensemble des éditions pour étudier le parcours d'intégration des unités arabes.

I. Les différentes éditions du DAF

Les différentes éditions du DAF sont réalisées en adoptant la même ligne directrice que lors de la première parution. L'œuvre garde sa caractéristique d'ouvrage de préservation et d'illustration de la langue. Les éditions successives se complètent et s'enrichissent par les modifications qu'elles apportent.

La première édition est publiée en **1694** sous le nom de *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*. Ses deux tomes (A-L et M-Z) sont édités à Paris, chez la veuve Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de l'Académie françoise. Ce dictionnaire est accompagné d'une épître dédicatoire à Sa Majesté le roi de France, signée par « les très humbles, très obéissants, & très fidèles sujets & serviteurs, les académiciens de l'Académie française. ».

Au XVIII^e siècle, le DAF a connu quatre éditions :

1718- Deuxième édition, *Nouveau Dictionnaire de l'Académie françoise dédié au Roy*, toujours publié à Paris chez la veuve Jean-Baptiste Coignard, qui comprend 1694 pages sous 2 volumes in-folio sous la direction scientifique de François-Séraphin Régnier-Desmarais (1632-1713), et François Charpentier (1620-1702) comme Préfacier.

1740- Troisième édition, le DAF publié à Paris chez le même Imprimeur. Il contient deux volumes ([12] – 904p. ; [1] – 898p.) sous format in-folio qui compte parmi ses auteurs Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson (1722-1787).

1762- Quatrième édition, le DAF publié à Paris chez la veuve Bernard Brunet en deux volumes in-folio qui compte dans ses rangs les auteurs Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson et Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson (1696-1764).

1798- Cinquième édition, le DAF à Paris chez Jean-Jacques Smits en deux volumes in-folio dont les éditeurs scientifiques sont Nicolas-Joseph Sélis (1737-1802), Jean-Baptiste-Modeste Gence (1755-1840), Simon-Jérôme Bourlet de Vauxcelles (1733-1802), et Dominique Joseph Garat (1749-1833).

1835- Sixième édition, DAF, édité à Paris chez Paul Dupont en deux volumes (774-74, 784-69 p.), dont le premier volume s'étend des lettres A à K et le second volume de L à Z.

1878- Septième édition, *DAF*, à Paris à la Librairie Firmin-Didot & Cie, imprimeur de l'Institut de France, sous format in-quarto (LXIII-903 p.). Cette édition comporte deux volumes (LXI-903, 967 p.), dont 60 microfiches sur l'usage de la langue (orthographe, syntaxe, grammaire, etc.). Le premier volume renferme les mots allant d'A-H et le deuxième les mots allant d'I-Z.

1932-1935- La huitième édition du *DAF* a été éditée à Paris par la Librairie Hachette. Elle regroupe deux volumes (IV-622, 743 p.). Le premier tome s'étend de la lettre A à G et le second tome de la lettre H à Z. Elle se caractérise par une nomenclature augmentée qui atteint les 35000 mots provenant du vocabulaire général des sciences. Ce chiffre fait de cette édition-là la plus volumineuse, en doublant le nombre de mots comptabilisés lors de la première édition.

1986- Neuvième et dernière édition, toujours en cours d'achèvement. Le premier volume de cette 9^e édition « a commencé à paraître sous forme de volume en 1992, après avoir été publiée dans les "Documents administratifs" du *Journal Officiel* » (Jacquet-Pfau, 2011/3 : 307). Le premier volume (A à Enzyme) compte pas moins de dix-sept mille entrées, dont 5 500 nouvelles unités. Le deuxième volume compte environ onze mille cinq cents mots, dont quatre mille nouveaux mots. Actuellement, nous pouvons accéder à cette édition (de A à Sommaire) en ligne sur le site de l'Académie française ou effectuer des recherches avancées directement sur le site du laboratoire ATLIF.

Lors de nos recherches, nous avons relevé les nombreuses critiques envers le *DAF* en raison de la lenteur du projet de rédaction. En effet, il aura fallu plus d'une quarantaine d'années à l'Académie pour la réalisation de la première édition. Puis vingt-quatre années pour la deuxième édition. Cette lenteur de publication aura pour conséquence un net décalage entre le contenu du *Dictionnaire* et l'usage du langage dans les faits. Par ailleurs, les longs délais de confection du *Dictionnaire* auront pour impact la réalisation, en parallèle, de dictionnaires et d'encyclopédies qui répondent davantage aux attentes des usagers comme le dictionnaire de Furetière (1690). Cependant, la position des académiciens est justifiée dans les préfaces du *Dictionnaire* par le rappel de l'envergure de cette entreprise qui n'a pas d'équivalent, tout en mettant l'accent sur le rôle du

dictionnaire (qui) n'est pas autre chose qu'un exact et minutieux inventaire de toutes les idées ou nuances d'idées que représentent les mots dans leur emploi simple ou dans leur emploi composé, dans leur sens naturel ou dans le sens figuré, et que souvent, pour découvrir la signification précise du terme en apparence le plus ordinaire, il faut creuser l'esprit humain jusque dans ses dernières profondeurs (Préface, 7^e édition).

De ce point de vue, l'entreprise lexicographique est un long processus qui demande aux lexicographes un travail de réflexion important pour mettre sur papier l'ensemble des significations que peuvent revêtir les unités de la langue.

L'arrière-plan théorique consiste de concepts et des définitions opératoires relevant de la littérature, et des théories existantes qui servent d'assise théorique de la recherche. Le modèle théorique doit montrer une compréhension des théories et concepts relatifs au sujet de la réflexion et relève des connaissances générales considérées dans le travail de recherche.

2. Un dictionnaire entre norme et évolution

Le *DAF* s'est forgé la réputation d'ouvrage emblématique qui fait partie du patrimoine français. C'est une œuvre consacrée à la langue et à la culture françaises. Il se distingue par le raffinement de ses articles et la richesse de ses exemples qui renvoient à la culture française, mais aussi à une culture internationale.

Le *Dictionnaire de l'Académie française* n'est pas seulement un dictionnaire de langue, prônant le bon usage et l'universalité de la langue française, il est aussi devenu un très grand dictionnaire de cultures – au pluriel –, un phare éclairant certaines entreprises lexicographiques privées. Riche en contextes, il fournit des exemples forgés qui mettent toujours en valeur le patrimoine culturel français (historique, artistique, littéraire), sans se désintéresser de la culture à l'échelle internationale (Souffi, 2009 : 174).

Il est décrit comme un ouvrage normatif qui a pour rôle de préserver la langue française et de donner des recommandations sur le « bon usage » de la langue. C'est ainsi que les académiciens ont pris le parti de protéger la langue en imposant des normes, linguistiques ou des modèles à suivre pour contrôler l'usage fait du français. D'ailleurs, la notion *d'une norme pour la langue française date en principe du début du XVII^e siècle, avec la création de l'Académie française.* (Walter, 2016/1 : 55).

Cet engouement pour la description du « bon usage » et sa prescription est lié aux inquiétudes des académiciens en raison de la mise en danger du meilleur usage, puisque *la bonne société, ou plus simplement la parole publique serait gagnée par le mauvais usage de la langue. La compagnie répond donc à une mission de sauvegarde ; son dictionnaire est moins désormais un témoin du bon usage, que le moyen de le faire connaître le plus largement possible.* (Darmestädter, 2011 : 287)

Nous pouvons constater dans cette citation une évolution de la mission de l'Académie qui n'a plus pour rôle de dicter les règles du « bon usage », mais plutôt de les faire connaître. C'est dans cette optique que nous avons relevé une nouvelle rubrique intitulée « Dire, ne pas dire » sur son site internet et qui regroupe l'ensemble des emplois dits « fautifs » relevés dans la langue courante. Pour chaque unité ou expression, on y trouve une explication historique accompagnée d'un tableau contenant deux cases intitulées chacune « on dit » et « on ne dit pas » pour aiguiller les usagers.

En plus d'être un garant de la norme, le DAF se veut être un ouvrage qui regroupe des formes courantes et des variations des mots de la langue française. Nous pouvons lire sur la préface de la sixième édition qu'il « est devenu le dépôt des formes durables et des variations de notre langue, pendant l'intervalle où elle a été le mieux parlée [...] » (Préface, 6^e édition). De ce fait, le DAF est un garant pour la conservation de la langue française afin d'en faire une référence pour tous les locuteurs qui la pratiquent ou qui veulent la parler. La volonté des académiciens est de hisser la langue française au rang de « langue de civilisation » qui réunit le monde moderne.

Si depuis le début de l'entreprise lexicographique, la norme et le « bon usage » sont bien les préoccupations premières de l'Académie, cela ne l'a pas empêché de faire du *DAF* un dictionnaire qui se prête au renouveau et à l'évolution. En effet, les nombreuses éditions du *DAF* sont une preuve de la longévité de cet ouvrage, mais aussi de sa modernisation. À titre d'exemple, la 2^e édition diffère grandement de la première, avec un remaniement plus formel : les mots ne sont plus organisés par racine, mais par ordre alphabétique, ce qui est plus commode. Comme l'évoque Leclercq,

« L'un des grands changements que connaît la seconde édition du *Dictionnaire de l'Académie*, dirigée en grande partie par le grammairien Régnier-Desmarais consiste en l'abandon du regroupement morphologique des entrées. La préface justifie le nouvel ordre alphabétique, plus conventionnel au regard des autres dictionnaires monolingues de l'époque, par le souci de faciliter aux lecteurs la consultation du dictionnaire » (2011 : 272).

Cette nouvelle organisation par ordre alphabétique est utilisée par souci de commodité pour les lecteurs, ainsi que pour se conformer aux conventions d'organisation des ouvrages lexicographiques monolingues.

Les 3^e et 4^e éditions (1740, 1762) apportent une modification graphique à 8 000 unités par rapport aux éditions précédentes. Il y a eu une amélioration des définitions des mots avec un apport important sur la synonymie et l'ajout d'illustrations et d'exemples. L'adoption de l'ordre alphabétique a eu pour conséquence la modification de la place de certains mots qui ont changé de graphie. Ces changements de graphie sont admis en raison de l'évolution de l'écriture dans l'usage. Par ailleurs, ces deux éditions ont noté les modifications graphiques qui sont en lien avec une évolution phonologique de la langue. En effet, nous avons relevé la suppression définitive des « c » dits muets [ex : allai(c)ter] et un tri entre les graphies concurrentes.

La 5^e édition, comme toutes les autres, a été augmentée et améliorée. Cependant, elle se distingue des autres par l'apport des mots de la Révolution française et de la République. En effet cette édition est publiée dans une période de bouleversements historiques, économiques, politiques et sociaux. Il était donc impossible aux immortels de ne pas admettre ces nouveaux mots. Le travail s'est fait en faisant appel à des hommes de lettres qui étaient partisans de la Révolution et qui ont contribué de façon anonyme

La 6^e édition a accordé un intérêt particulier à l'histoire de la langue française. La préface de l'ouvrage indique que la langue française est connue dans les cours européennes et par tous les hommes « civilisés ». On y décrit un rejet des termes étrangers qui ont mis à mal l'unité de la langue, ce qui est confirmé dans ce passage sur la langue : « une langue, c'est la forme apparente et visible de l'esprit d'un peuple ; et lorsque trop d'idées étrangères à ce peuple entrent à la fois dans cette forme, elles la brisent et la décomposent ; et, à la place d'une physionomie nationale et caractérisée, vous avez quelque chose d'indécis et de cosmopolite. » Ce rejet pour les unités étrangères s'explique par le fait que le DAF est un dictionnaire institutionnel *qui semble vouloir n'offrir aucune prise au temps et ne jamais céder trop facilement à la tentation de la nouveauté qui, tous les lexicographes le savent, peut n'être qu'éphémère.* (Jacquet-Pfau, 2011/3 : 307)

La 7^e édition compte une augmentation nette de cent trente pages par rapport à l'édition de 1835. Elle regroupe pour la première fois l'ensemble des six préfaces de la totalité des éditions publiées jusque-là dans le premier tome, afin de retracer l'histoire et l'évolution de l'ouvrage depuis sa première publication. Cet ouvrage connaît également une augmentation de sa nomenclature. Certains mots issus des sciences et des néologismes sont enregistrés, à condition qu'ils soient établis et qu'ils soient susceptibles de perdurer.

La 8^e édition se caractérise par l'enregistrement d'environ 2000 *mots nouveaux, dont presque tous étaient de provenance scientifique et technique* (préface, 8^e édition) afin de répondre aux besoins liés au renouvellement des sciences ainsi que des progrès dans le domaine de l'industrie comme microbe, carburateur, commutateur, hydravion, etc. La plus grande partie de cet ouvrage est consacrée à éliminer toutes les imperfections définitionnelles du corps du texte. Nous pouvons constater que cette édition s'est chargée de faire un remaniement en supprimant des expressions et des mots tombés en désuétude depuis 1877, en raison du caractère éphémère des objets qu'ils désignaient. Toutefois, nous pouvons y trouver des mots qui ne sont plus en usage, mais qui y sont répertoriés afin de sauvegarder la richesse de la langue et de comprendre les œuvres classiques.

La 9^e édition du DAF offre *un répertoire original, livrant une vision nouvelle de la langue française. L'originalité de cette ultime édition se manifeste non seulement à travers l'accroissement particulièrement conséquent de sa nomenclature, mais aussi et surtout à travers l'introduction de nombreuses "innovations lexicographiques" [...].* (Rey, 2021 : 1031-1032). Effectivement, cette édition a subi un remaniement important afin d'en faire un ouvrage accessible à un large public, notamment avec une augmentation significative de la nomenclature (environ 20 000 nouvelles entrées), l'ajout d'indications sur l'étymologie des unités répertoriées, signalement des évolutions de l'orthographe, le recours à des citations d'œuvres célèbres, entre autres.

3. Autour de la notion d'emprunt lexical

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le DAF fait preuve d'une certaine résistance vis-à-vis des emprunts. Ce terme est utilisé pour référer à *la matrice qui fait introduire dans des énoncés français des lexies existant dans d'autres langues et absentes dans un état immédiatement antérieur de la langue française.* (Sablayrolles et Jacquet-Pfau, 2008 : 7). De ce fait, il s'agit de prendre une unité qui existe dans un parler A et qui est absente dans un parler B et de l'introduire dans ce système linguistique afin de répondre à un besoin langagier ou dans le but de décrire une réalité étrangère. L'emprunt, qui est un procédé néologique exogène, se distingue par *l'installation d'un signe X dans un système linguistique en étant emprunté à un autre (langue), sans subir de modifications formelles.* (Gaudin et Guespin, 2000 : 295). Cette installation ne s'accompagne pas d'une modification de la forme de l'unité, contrairement au calque formel, par exemple, qui sera introduit dans la langue après une traduction mot à mot de l'unité étrangère.

En dépit de la nécessité de recourir à l'emprunt, il demeure que son utilisation est bien souvent perçue comme une menace lorsque les locuteurs ont recours à des unités étrangères pour remplacer des unités qui existent dans leur système linguistique.

C'est dans cette optique que l'Académie française a pris le soin d'intégrer dans son dictionnaire uniquement des unités étrangères nécessaires pour rendre compte des réalités étrangères que le français ne peut désigner par ses propres moyens, même s'il lui est arrivé d'accepter des emprunts dits « contingents ».

Dans la présente contribution, nous étudierons le voyage de six unités empruntées à la langue arabe qui sont : **ALCORAN/ KORAN, ALLAH, ARABE, CHEIK, IMAN** et **MAHOMÉTISME**. Ces unités ont toutes en commun leur étymologie, mais aussi leur appartenance à un domaine particulier qui est la religion musulmane. Nous analyserons leurs parcours à partir de leur première attestation et insertion dans le *DAF*. Cela nous permettra de rendre compte à quel moment ces unités sont considérées suffisamment « nécessaires » pour qu'elles soient enregistrées dans la nomenclature du *DAF*.

4. La place des emprunts dans un dictionnaire dit de « bon usage »

Dans la préface de la 9^e édition, plus particulièrement dans la partie consacrée aux questions de langue, il est indiqué que sur un total de 38 897 mots, le *DAF* a enregistré 224 unités empruntées directement à la langue arabe, sans passer par l'intermédiaire d'une autre langue. Ce taux représente environ 0,58% de la nomenclature globale. Nous avons comparé ce chiffre au *Grand Robert* en ligne (2022), et nous avons relevé 241 unités empruntées directement à la langue arabe. Nous avons là une différence de dix-sept unités, ce qui peut être considéré comme une preuve de l'ouverture de l'Académie française à l'introduction d'unités étrangères issues des autres langues vivantes. Toutefois, comme le rappelle Druon, secrétaire perpétuel honoraire, *la méfiance vis-à-vis des modes éphémères et des néologismes disgracieux s'est accrue. [...] Les emprunts aux langues étrangères, lorsqu'ils ne résultent pas de fantaisies passagères ou de tics publicitaires, trouvent naturellement leur place dans le Dictionnaire de l'Académie.* (Préface, 9^e édition).

Nous avons pris le soin de vérifier la nomenclature du *DAF* et avons relevé une présence importante d'unités religieuses arabes. En effet, des unités comme **CALIFE, CHÉRIF, ÉMIR, HOURI, SURATE**, etc., sont bien répertoriées avec quelques indications sur la prononciation et sur l'orthographe. Par ailleurs, nous avons relevé des recommandations sur l'usage de telle unité au détriment d'une autre pour insister sur l'unité qui est répandue dans l'usage et *de facto* devient le « bon usage ». Effectivement, c'est le cas de l'unité **CORAN** qui sera préférée à l'unité **ALCORAN** qui était utilisée autrefois.

Même si notre intérêt premier porte sur les emprunts à la langue arabe, il est pertinent de relever que le *DAF* a eu recours à des emprunts à d'autres langues vivantes. D'ailleurs, l'italien, l'allemand, et l'anglais sont *les langues qui sont à l'origine de l'introduction massive de mots dans la langue française*. (Jacquet-Pfau, 2011/3 : 311)

Ce recours important aux unités étrangères issues des autres langues vivantes est considéré comme une preuve qu'en dépit de l'attachement de l'Académie au « bon usage », cela ne s'est pas fait au détriment de l'usage et de la nécessité de l'intégration de ces unités pour la description de réalités nouvelles. Ce constat est évidemment palpable dans la 9^e édition qui a connu un remaniement qui nous semble nécessaire pour faire du *DAF* un dictionnaire attaché à l'usage et non pas seulement au « bon usage ».

5. Analyse des emprunts sélectionnés

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, nous avons étudié l'évolution de huit unités que nous avons relevées dans le *DAF* et qui sont des emprunts religieux à la langue arabe. Nous présenterons les données récoltées sous forme de tableaux, dans lesquels nous indiquerons à chaque fois les unités étudiées, le numéro d'édition duquel elles sont issues, l'article ainsi que la date de la première attestation.

5.1 Analyse de l'unité **ALCORAN/ KORAN/ CORAN**

Dans ce point, nous avons abordé l'unité alcoran avec ses variations graphiques. Nous allons présenter dans deux tableaux l'évolution de l'unité **ALCORAN**, puis de l'unité **CORAN**.

Edition	Unité	Article	Date
1*	ALCORAN	Livre qui contient la Loy de Mahomet. Lire l'Alcoran. Il signifie figurement la Loy mesme. Il a abjuré l'Alcoran pour embrasser l'Evangile.	XIV* siècle
2*		Le Livre qui contient la Loy de Mahomet. Lire l'Alcoran. Il signifie fig. La Loy de Mahomet contenuë dans l'Alcoran, Abjurer l'Alcoran, pour embrasser l'Evangile.	
3*		Le Livre qui contient la Loi de Mahomet. Lire l'Alcoran. Il signifie fig. La Loi de Mahomet contenue dans l'Alcoran. Abjurer l'Alcoran, pour embrasser l'Evangile.	
4*		Mot Arabe. Le Livre qui contient la Loi de Mahomet. Lire l'Alcoran. Alcoran, signifie dans son origine la lecture. Al est l'article & koran veut dire lecture. Il signifie figurément la Loi de Mahomet contenue dans l'Alcoran Abjurer l'Alcoran, pour embrasser l'Évangile.	
5*		Mot Arabe. Le Livre qui contient la Loi de Mahomet. On l'appelle encore Koran. Lire l'Alcoran. Alcoran, signifie dans son origine Le livre. Al est l'article, et koran veut dire livre. Il signifie aussi La Loi de Mahomet contenue dans l'Alcoran Abjurer l'Alcoran. On dit familièrement, en parlant d'Une chose à laquelle on n'entend rien. Je n'y entends pas plus qu'à l'Alcoran.	
6*		Le livre qui contient la loi de Mahomet. Lire l'Alcoran. On dit aussi et mieux, Le Coran. Il signifie également, La loi de Mahomet contenue dans l'Alcoran Abjurer l'Alcoran. Fam., Je n'y entends pas plus qu'à l'Alcoran, se dit en parlant D'une chose à laquelle on n'entend rien.	
7*		Le livre qui contient la loi de Mahomet. Lire l'Alcoran. On dit plutôt Le Coran. Il signifie également, La loi de Mahomet contenue dans l'Alcoran Abjurer l'Alcoran. Fam., Je n'y entends pas plus qu'à l'Alcoran, se dit en parlant D'une chose à laquelle on n'entend rien.	
8*		Livre qui contient la loi de Mahomet. On dit plutôt Coran. Il signifie également la Loi de Mahomet contenue dans l'Alcoran. Abjurer l'Alcoran.	
9*		nom masculin Très vieilli. Voir Coran .	

Tableau I. L'unité **ALCORAN** dans le DAF.

Comme nous pouvons le constater, la forme **ALCORAN** précède la forme **CORAN**. En effet, la première a été empruntée et intégrée en langue française telle qu'elle est écrite et prononcée en langue arabe.

Édition	Unité	Article	Date
5 ^e	KORAN	KORAN. s. m. Voyez <i>Alcoran</i> .	1657
6 ^e 7 ^e	CORAN	CORAN. s. m. Le livre qui contient la loi de Mahomet. Lire le Coran. Des passages du Coran. On dit aussi, <i>Alcoran</i> : voyez <u>ce mot</u> .	
8 ^e		CORAN. n. m. Le livre qui contient la loi de Mahomet. Lire le Coran. Des passages du Coran.	
9 ^e		CORAN nom masculin Étymologie : xiv ^e siècle, Alc(h)oran. Emprunté de l'arabe al qur'an « lecture », d'où « lecture par excellence », du verbe qara'a, « lire réciter ». Le livre sacré des musulmans, parole d'Allah révélée à Mahomet L'arabe classique est la langue du Coran. Le Coran est formé de cent quatorze chapitres ou sourates. Lire le Coran, des passages du Coran Le Coran est le fondement de la société musulmane. Par métonymie Exemple de ce livre. Une collection de corans. (On a dit autrefois <i>Alcoran</i> .)	

Tableau II. Les unités **KORAN** et **CORAN** dans le DAF.

L'unité **ALCORAN** trouve son origine au XIV^e siècle. Elle est formée à partir de l'article arabe AL et de KORAN qui signifie « livre ». Elle fait son entrée directement dans la première édition et nous pouvons la retrouver dans les différentes éditions. La définition est souvent concise et accompagnée de citations comme : *Abjurer l'Alcoran pour embrasser l'Évangile, Je n'y entends pas plus qu'à l'Alcoran*. Ces citations vont disparaître dans la 9^e édition puisqu'elles ne répondent pas aux exigences sur l'objectivité des dictionnaires dans la transmission d'un patrimoine linguistique ou culturel.

Nous avons aussi constaté que l'unité **ALCORAN** était répandue dans l'usage jusqu'à la 5^e édition, où nous avons pu constater l'apparition de l'unité **KORAN**. D'ailleurs, cette deuxième graphie ne sera pas en concurrence avec la première puisque dans l'article nous pouvons trouver un renvoi à l'unité **ALCORAN**. Dès la 6^e édition, la graphie Coran s'installe avec une préférence pour cette dernière avec une indication qu'on « dit aussi et mieux, Le Coran ». C'est à partir de cette édition que nous pouvons constater un recul dans l'usage d'Alcoran au profit de cette nouvelle graphie francisée et qui correspond davantage au système orthographique français. Dans la 9^e édition, nous constatons la suppression de la définition qui accompagne l'entrée **ALCORAN** et une indication aux usagers sur le fait qu'il s'agit d'une unité très vieillie, avec un renvoi vers l'unité **CORAN** dont l'article est plus fourni avec des indications sur l'étymologie et le sens de l'unité.

Cette modification de la graphie et les ajustements des articles nous font penser qu'il s'agit là d'une preuve de l'intégration de l'unité. En effet, elle a été adaptée aux règles qui régissent la langue d'accueil.

5.2 Analyse de l'unité ALLAH

Dans le tableau ci-dessous, nous allons analyser l'unité **ALLAH** qui est introduite durant la 6^e édition.

Édition	Unité	Article	Date
6e	ALLAH	ALLAH. s. m. (On fait sentir les deux L.)	?
7e		Nom que les mahométans donnent à Dieu, et qui est leur exclamation ordinaire de joie, de surprise, de crainte, etc. Invoquer Allah. Le puissant Allah. Ils crièrent, Allah ! et fondirent sur nous.	
8e		ALLAH. (On prononce les deux l.) n. m. Nom que les Mahométans donnent à Dieu et qui est leur exclamation ordinaire de joie, de surprise, de crainte, etc. Par Allah ! Ils crièrent Allah !	
9e	\	\	

Tableau III. L'unité **ALLAH** dans le *DAF*.

L'unité **ALLAH** a fait son entrée dans la 6^e édition. L'article reste inchangé dans la 7^e édition et nous pouvons relever une information sur la prononciation des deux [l], une définition ainsi qu'une citation. Cette dernière a été réduite dans la 8^e édition pour finalement disparaître dans la dernière édition. Cette suppression nous semble fondée. Puisque le *DAF* est un dictionnaire de langue, cette unité n'a nullement sa place, car il s'agit d'un nom propre. Les dictionnaires de langue n'ont pas pour vocation de répertorier les noms propres, mais uniquement ceux qui fonctionnent comme des noms communs comme « dieu » dans des expressions : beau comme un dieu, etc. Cette suppression est une correction de l'erreur commise dans les 3 éditions précédentes et peut aussi être une preuve de l'ouverture du *DAF* aux emprunts religieux arabes dès lorsqu'ils sont bien installés dans l'usage.

5.3 Analyse de l'unité ARABE

Ce tableau regroupe l'ensemble des articles de l'entrée vedette **ARABE**. Cette unité a été introduite dès la première édition.

Édition	Unité	Article	Date
1*	ARABE	ARABE. s.m. Il n'est pas mis icy comme un nom de Nation, mais comme signifiant. <i>Un avare qui rapine sur tout, qui exige au delà de la justice.</i>	1080
2*		ARABE. s.m. Ce mot n'est pas mis icy, comme un nom de Nation ; mais comme signifiant Un homme qui exige avec une extrême dureté ce qui luy est deu. Il n'y a pas de plaisir à avoir affaire à luy, c'est un Arabe.	
3*		ARABE. s.m. Ce mot n'est pas mis ici comme un nom de Nation, mais comme signifiant un homme qui exige avec une extrême dureté ce qui lui est dû. <i>Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un Arabe.</i>	
4*			
5*			
6*		ARABE. s.m. Ce mot n'est pas mis ici comme un nom de nation : il signifie quelquefois, dans le langage familier, Un homme qui prête son argent à un intérêt exorbitant, ou qui vend excessivement cher, ou qui exige avec trop de dureté ce qu'on lui doit. <i>Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un arabe.</i> Il s'emploie adjectivement dans cette dénomination, <i>Chiffres arabes</i> , Les chiffres en usage dans notre système de numération, c'est-à-dire, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.	
7*		ARABE. s. m. Ce mot n'est pas mis ici comme un nom de nation : il signifie quelquefois, dans le langage familier, Un homme qui prête son argent à un intérêt exorbitant, ou qui vend excessivement cher, ou qui exige avec trop de dureté ce qu'on lui doit. Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un arabe. Arabe adjectif des deux genres, s'emploie comme adjectif des deux genres. La langue arabe. Cheval arabe. Architecture arabe. Bureaux arabes. Chiffres arabes, Les chiffres en usage dans notre système de numération, c'est-à-dire, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.	
8*	\	\	
9*		adjectif et nom XVI ^e siècle. Emprunté du latin Arabs, Arabis, lui-même emprunté par le grec, de l'arabe. I. Adjectif. Relatif à l'Arabie ; relatif aux pays dont les populations parlent l'arabe ; relatif à ces populations. Les pays arabes. La philosophie arabe. La musique arabe. La civilisation arabe. L'architecture arabe de l'Andalousie. Un cheval arabe. Chiffres arabes, les dix signes de numération introduits en Occident par les Arabes et qui ont supplanté les chiffres romains. II. Nom. 1. Un, une Arabe, personne qui appartient aux peuples de langue sémitique originaires de la péninsule arabique. 2. N. m. L'arabe, une des principales langues du groupe sémitique, parlée initialement dans la péninsule arabique. L'arabe du Coran, l'arabe coranique. L'arabe classique, littéral. L'arabe dialectal.	

Tableau IV. L'unité **ARABE** dans le DAF.

L'unité **ARABE** est datée de 1080. C'est probablement la raison pour laquelle elle apparaît dès la première édition du *DAF*. Par conséquent elle a réussi à s'imposer dans la langue française. Cependant nous avons constaté qu'elle a revêtu un sens différent par rapport à celui dont elle est dotée dans la langue-source. Dans le *DAF*, **ARABE** désigne un avare, une personne exigeante avec qui l'on ne souhaite pas avoir des démêlés ou bien qui prête de l'argent pour des intérêts exorbitants et cela dans les 7 premières éditions. Ces définitions sont porteuses d'une description peu élogieuse envers les Arabes et nous donnent un aperçu des représentations que cette institution se fait de ce peuple.

Cette unité sera finalement supprimée dans la 8^e édition pour être réintroduite comme une nouvelle unité dans la 9^e édition. Dans cette dernière édition, nous constatons qu'elle peut être utilisée comme adjectif ou comme nom. Elle désigne la population qui parle arabe ou bien les personnes qui vivent dans les pays arabes. Ceci nous démontre une nouvelle fois le travail de remaniement qu'a subi le *DAF* afin de corriger les erreurs enregistrées dans les précédentes éditions.

5.4 Analyse de l'unité **CHEIK/ CHEICK**

Dans ce tableau, nous analysons l'unité **CHEIK** avec ses différentes graphies. Cette unité est attestée depuis 1631 mais elle ne figure que dans la 5^e et la 9^e édition du *DAF*.

Édition	Unité	Article	Date
5 ^e	CHEIK	CHEIK ou CHEICK . s. mas. Chef de tribu chez les Arabes.	1631
9 ^e		CHEIK nom masculin Étymologie : xiv ^e siècle, seic. S'est écrit aussi cheque, scheik, cheick, cheikh. Emprunté de l'arabe chaykh, « vieillard ». Chez les musulmans, titre donné à certains personnages vénérables, à des cadis, à des chefs de tribu.	

Tableau V. L'unité **CHEIK/CHEICK** dans le *DAF*.

L'unité **CHEIK** semble éprouver des difficultés d'intégration dans la langue française. Après avoir été répertoriée dans la 5^e édition, elle sera finalement supprimée et réintroduite que dans la 9^e édition. Lors de sa réintégration, nous n'avons pas trouvé d'indication qu'il s'agit d'une nouvelle unité, contrairement à l'unité **ARABE**. Cela se justifie par le fait que cette unité n'a pas revêtu une nouvelle acception. Un autre élément à prendre en compte est la graphie, puisque nous dénombrons quatre graphies différentes pour accéder à l'article. Cette variation graphique est liée au fait que *les mots empruntés à une autre langue vivante, sont, surtout lorsque l'emprunt est récent ou encore non-intégré à la langue réceptrice, les plus nombreux à présenter des variantes orthographiques. Ils sont alors ressentis par le locuteur comme des xénismes.* (Jacquet-Pfau, 2011/3 : 319). Le xénisme est souvent mis en évidence avec des caractères typographiques (italique, entre guillemets) et accompagné d'une paraphrase afin de rendre son contenu sémantique plus opaque pour les usagers. Un autre élément à prendre en compte pour la variation graphique de l'unité **CHEIK** est qu'elle provient de l'arabe, qui est sa langue-source, dont le système phonique est différent de celui de la langue-cible, le français. Cette disparité est en cause de la difficulté de retranscrire en français des phonèmes comme [χ] pour rendre compte correctement de la graphie ainsi que de la prononciation. De là résulte *une hésitation devant telle ou telle morphologie qui, au demeurant, n'est qu'approximative.* (Cheriguen, 2002 : 193).

5.5 Analyse de l'entrée **IMAM**

Dans le tableau qui suit, nous avons répertorié l'unité **IMAN** à qui les académiciens préféreront la graphie **IMAM**.

Édition	Unité	Article	Date
4 ^e	IMAN	IMAN. s. m. Ministre de la Religion Mahométane. <i>Iman</i> signifie dans son acception primitive, Celui qui préside, qui a autorité. <i>Un Iman est une espèce de Curé de Mosquée.</i>	1559
5 ^e			
6 ^e		IMAN. s. m. Ministre de la religion mahométane. <i>Un iman est une espèce de curé de mosquée.</i>	
7 ^e		IMAN. n. m.	
8 ^e		Ministre de la religion mahométane attaché au service d'une mosquée.	
9 ^e	IMAM	Prononciation : (le m final se fait entendre) nom masculin. Étymologie : xvi ^e siècle, iman. Emprunté de l'arabe imam, dérivé de amma « marcher en tête, présider ». Titre donné à différents dignitaires de la religion musulmane. Mahomet fut le premier imam. Le rôle essentiel de l'imam est de présider à la prière. (On a dit aussi Iman.)	

Tableau VI. L'unité **IMAN/IMAM** dans le DAF.

L'unité **IMAN** est attestée depuis 1559. Elle a fait son entrée dans la 4^e édition pour désigner le ministre de la Religion musulmane, ou comme indiqué dans la citation, une espèce de curé de mosquée. L'article n'évolue pas dans les éditions suivantes. Mais à la 9^e édition, nous relevons une modification de la graphie d'IMAN qui finalement sera orthographié IMAM avec un [m] final. Cette graphie nous semble plus indiquée puisqu'en langue arabe « iman » a plutôt le sens de « la foi » tandis qu'imam réfère à la personne qui préside la prière. Nous pouvons aussi lire dans l'article de cette édition une information entre parenthèse sur l'usage autrefois de la forme Iman. Nous pouvons considérer que l'unité IMAM est bien lexicalisée en langue française puisque nous avons relevé le dérivé Imamat qui est utilisé pour désigner un territoire placé sous l'autorité d'un imam ou une charge d'imam. Cependant, et malgré sa lexicalisation, cette unité reste rare dans le discours puisque les *représentations de la langue française qui sont disponibles traduisent très mal l'importance, en France, de la communauté musulmane. Il convient de se demander si la production lexicale d'une telle communauté trouve sa traduction dans l'enregistrement lexicographique.* (Gaudin et Guespin, 2000 : 296-297). Cela nous amène à considérer le rôle joué par les dictionnaires dans la circulation des représentations sociales et son impact sur la perception de l'Autre.

5.6 Analyse de l'entrée MAHOMÉTISME

Ce tableau regroupe l'ensemble des articles où figurent l'unité **MAHOMÉTISME** en vedette.

Édition	Unité	Article	Date
4 ^e	MAHOMÉTISME	MAHOMÉTISME. s. m. La Religion de Mahomet.	1668
5 ^e		MAHOMÉTISME. s. m. La religion de Mahomet. Le mahométisme règne dans une partie de l'Asie.	
6 ^e		MAHOMÉTISME. s. m. La religion de Mahomet. Le mahométisme règne dans une partie de l'Asie et de l'Afrique.	
7 ^e		MAHOMÉTISME. n. m. La religion de Mahomet. Le mahométisme règne dans une partie de l'Asie et de l'Afrique.	
8 ^e		MAHOMÉTISME. n. m. La religion de Mahomet. Le mahométisme règne dans une partie de l'Asie et de l'Afrique.	

Tableau VII. L'unité **MAHOMÉTISME** dans le DAF.

L'unité **MAHOMÉTISME**, intégrée dès la 4^e édition, est quant à elle attestée depuis 1668. Elle était utilisée pour référer à la religion de Mahomet. D'ailleurs, cette unité est dérivée du nom propre Mahomet. Le procédé dérivationnel est considéré comme la preuve ultime de l'installation d'une unité étrangère dans un système linguistique nouveau, puisqu'à partir de là, elle devient une base pour la création de nouvelles unités. Cependant, nous avons constaté que cette intégration n'a pas empêché l'unité **MAHOMÉTISME** de tomber en désuétude en raison de sa mise en concurrence avec le mot **ISLAM** qui sera introduit dès la 7^e édition pour évoquer le culte de Mahomet. Effectivement, l'unité **ISLAM** est plus répandue dans l'usage et elle est devenue la base de création pour de nouvelles unités comme : **ISLAMISTE**, **ISLAMIQUE**, **ISLAMISER**, **ISLAMISME** et **ISLAMISATION**.

Conclusion

Les dictionnaires rédigés durant la période précédant la deuxième moitié du vingtième siècle souffrent de la subjectivité de leurs auteurs qui laissent bien souvent paraître leurs engagements pour une cause ou une idéologie. Le *DAF* n'échappe pas à cette tendance puisque nous avons pu relever des citations qui témoignent de la perception de la religion musulmane. C'est une des raisons qui ont rendu le travail d'enregistrement des emprunts arabes long entre la date de la première acception et leur introduction dans la nomenclature. Nous avons aussi relevé que malgré l'introduction de certaines unités dans ce *Dictionnaire*, elles demeurent au stade de xénisme, d'où la présence de notations sur la prononciation et l'orthographe. Cependant, nous avons constaté un grand travail de remaniement dans la 9^e édition avec une correction des erreurs, des définitions plus précises ainsi que des informations sur l'étymologie de l'unité.

Cela nous amène à conclure que les unités étrangères arabes s'intègrent bien, non sans difficultés, dans le *DAF* à partir du moment où elles ne sont pas le résultat d'une mode et qu'elles n'ont pas un équivalent en langue française. Nous pouvons citer des unités comme **IMAM** et **ISLAM** qui sont devenues une base pour la création de nouvelles unités lexicales.

Ainsi, le *DAF*, du moins la 9^e édition, a su trouver un équilibre entre son attachement au « bon usage » et la prise en compte de l'usage.

Références bibliographiques

Cheriguen, F. (2002). *Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère*. Alger : Casbah Éditions.

Darmestädter, C. (2011). « Modernité et modernisation du *Dictionnaire de l'Académie française* : quelles transformations de la huitième à la neuvième édition ? ». *Revue Éla*, 163, pp. 285-306.

Gaudin, F. et Guespin, L. (2000). *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*. Paris : De Boeck-Duculot.

Hélix, L. (2011). *Histoire de la langue française*. Paris : Ellipses.

Jacquet-Pfau, C. (2011/3) « Les emprunts lexicaux dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. ». *Revue Éla*, n° 163, pp. 307-323.

Leclercq, O. (2011). « D'un dictionnaire de l'Académie à l'autre (1694-1718) : deux traitements des mots dérivés ». *Revue Éla*, 163, pp. 271-284.

Rey, C. (2012). « Le *Dictionnaire de l'Académie française* : un modèle lexicographique en évolution », *CMLF*, pp. 1031-1041.

Sablayrolles, J-F. et Jacquet-Pfau, C. (2008). « Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements ». *Neologica : revue internationale de la néologie*, Paris : Garnier, pp.19-38.

Souffi, S. (2009). « Le Dictionnaire de l'Académie française : entre bon usage et culture ». *Revue Éla*, n° 154, pp. 155-176.

Vaugelas, CFd. (1991). *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris : Champ libre.

Walter, H. (2016/1). « La norme linguistique dans le Dictionnaire de l'Académie française. ». Paris : PUF, pp. 55-68.